

Biscuits au citron et livres perdus signés Rousseau

NEUCHÂTEL Une missive inédite du philosophe franco-genevois, datant de son séjour à Môtiers, en 1763, vient enrichir la collection de la Bibliothèque publique et universitaire.

PAR DAVID.MACCABEZ@ARCINFO.CH

Si les lettres ont un destinataire, c'est que leur contenu n'est pas censé être connu de tous. Or, les historiens vous le diront, elles sont aussi une mine d'informations sur ceux et celles qui les écrivent, ou qui les reçoivent. C'est pourquoi, quand la correspondance de personnalités réapparaît, le monde académique est en ébullition.

On peut imaginer que c'est ce que vit la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN). Elle a récemment acquis un document écrit de la main de Jean-Jacques Rousseau, qui nous en apprend un peu plus sur le séjour de l'écrivain et philosophe à Môtiers.

«Si des manuscrits de Rousseau apparaissent de temps en temps dans les ventes aux enchères, ils partent généralement à des prix très élevés et les textes qu'ils contiennent sont le plus souvent déjà connus. Fait exceptionnel, la lettre de quatre pages acquise conjointement par la BPUN, l'Association Jean-Jacques Rousseau de Neuchâtel et l'Association des amis de la BPUN semblait perdue et reste à ce jour complètement inédite», peut-on lire dans un communiqué commun diffusé lundi.

Un paquet égaré

Datée d'avril 1763, moins d'un an après l'arrivée de Rousseau à Môtiers, où il vit en exil, la lettre est adressée à son «bon papa» Daniel Roguin. La correspondance entre le philosophe



Un extrait numérisé de la lettre de Jean-Jacques Rousseau. SP - BPUN

Les derniers étaient au citron confit, j'aime mieux qu'ils soient au citron vert rapé, comme les autres.”

JEAN-JACQUES ROUSSEAU
PHILOSOPHE GOURMAND

et son ami d'Yverdon réunirait 57 écrits, dont 31 sont considérés comme perdus.

La lettre concerne un colis en provenance de Paris que le philosophe attend avec impatience. Des «livres nouveaux» accompagnés de «papiers très ordinaires tels qu'un homme de Lettres en a toujours besoin dans son cabinet». Il semble toutefois que le paquet, confié aux banquiers neuchâtelais De Rougemont, installés à Paris, ait été perdu.

A cette époque, Jean-Jacques Rousseau fait par ailleurs expédier à Môtiers des exemplaires d'«Emile», son traité

d'éducation qui a été interdit en France.

«La lettre met en évidence les difficultés qu'éprouve Rousseau, dont la correspondance est susceptible d'être surveillée par les autorités françaises, d'obtenir des ouvrages de Paris. Elle révèle la nécessité de passer par plusieurs intermédiaires pour recevoir des colis jusqu'à Môtiers», explique le communiqué. Mais Rousseau relativise: «Dieu nous préserve de plus grand[s] malheurs.»

Remplir la «boete»

Anecdote qui prête à sourire, mais qui prouve qu'une cor-

Persona non grata en France

Jean-Jacques Rousseau quitte la France en 1762, après la condamnation de son traité d'éducation «Emile» et de son ouvrage de philosophie politique «Du contrat social». Il trouve alors refuge dans le Val-de-Travers grâce à la famille de Daniel Roguin. Il restera à Môtiers jusqu'en 1765, avant de reprendre le chemin de l'exil, qui l'emmènera sur l'île Saint-Pierre, sur le lac de Bièvre, puis en Angleterre. Il retournera ensuite en France, sans jamais revoir la Suisse.

respondance en apprend beaucoup sur son auteur, Rousseau prie Roguin de bien vouloir remplir la «boete» (réd: boîte) qu'il lui fait parvenir de biscuits.

«Mais les derniers étoient au citron confit, j'aime mieux qu'ils soient au citron vert rapé, comme les autres. Je ne vous ai point encore remboursé, très cher ami, parce que j'ai sotement égaré la lettre ou étoit la note. De grace, renvoyez la moi avec cette addition (sic)». Gourmand certes, mais honnête ce Rousseau. La missive traite tout de même aussi (un peu) de politique. D'abord, l'écrivain aborde sa tristesse du départ de son ami George Keith (1693-1778), gouverneur de la Principauté de Neuchâtel, absence dont il «ne [se] console pas».

Une partie de la lettre est cavalière. Mais les ravages du temps ont parfois du bon et l'encre qui s'efface laisse deviner que Rousseau a assez peu d'égards pour la «Classe des pasteurs», alors très influente à Neuchâtel et qui ne voyait pas d'un très bon œil l'installation d'un écrivain sulfureux dans le canton.

C'est d'ailleurs ces mêmes pasteurs qui précipiteront son départ du Val-de-Travers. Enfin, on apprend que le philosophe vient d'être «naturalisé habitant» de la Principauté de Neuchâtel. Il a en effet reçu les documents y relatifs le 16 avril 1763, quelques jours avant l'écriture de cette lettre.

Patrimoine inestimable

«Extrêmement fragile et couverte de taches dues à l'humidité», la lettre a été achetée à un collectionneur brésilien, par l'intermédiaire d'un libraire genevois, pour un montant qui n'a pas été dévoilé. Elle a rejoint le Fonds Jean-Jacques Rousseau de la BPUN inscrit au «Registre mémoire du monde» de l'Unesco. Une édition critique est prévue dans une revue spécialisée.

A noter que quatre lettres avaient été ajoutées au fonds en 2018. Elles provenaient de la correspondance de Rousseau avec l'épouse de Jean-Jacques de Luze, héritier et propriétaire d'une fabrique d'indiennes au Bied, à Colombier. Les lettres avaient été retrouvées par hasard, dans une armoire.

Premier coup de pioche des CFF

GLÉRESSE Les travaux du tunnel ont été lancés. Cet ouvrage permettra d'accroître les capacités ferroviaires et de diminuer le bruit.

Les travaux du tunnel ferroviaire de Gléresse ont commencé, hier. La voie ferroviaire entre La Neuveville et Douanne est le dernier tronçon à simple voie sur la ligne du pied du Jura. Elle constitue un goulet d'étranglement, les trains ne pouvant pas se croiser, situation problématique lors de retards sur la ligne, expliquent les CFF.

Le doublement des 4,5 km de simple voie et la construction d'un tunnel de 2,1 km à Gléresse permettront d'absorber la hausse du trafic et d'améliorer le respect de l'horaire, assurent-ils. Le détournement de la ligne dans le tunnel permettra l'extension de la cadence semi-

horaire en trafic régional entre Neuchâtel et Bièvre.

Creusement à l'explosif

Le début du creusement du tunnel interviendra en 2023. L'ouvrage à double voie sera excavé à l'explosif en raison du manque de place, des conditions géologiques particulières et dans le but de valoriser le matériel d'excavation. Des mesures seront prises pour diminuer les nuisances pour les riverains.

Les travaux devraient se terminer en décembre 2026 avec la mise en service de la double voie. Le budget du projet se monte à environ 431 millions de francs, y compris le réaménagement



La ligne entre La Neuveville et Douanne doit être doublée pour éviter les problèmes en cas de dérangement.

ARCHIVES
LUCAS VUITEL

ment de la gare de Douanne. Le financement provient du fonds d'infrastructure ferroviaire. Pour marquer symboliquement le premier coup de pioche de ces travaux, le conseiller d'Etat bernois Christoph Neuhaus, la vice-directrice de l'Office fédéral des transports, Anna Barbara Remund, et le directeur de la division infrastructure des CFF,

Peter Kummer, ont retiré une bêche couvrant le visual du futur portail ouest du tunnel. Dès 1942, les CFF ont planifié la réalisation à double voie de la ligne du pied du Jura ouverte en 1860. Mais les travaux furent interrompus à La Neuveville en 1957 afin de tenir compte du projet d'aménagement de la route cantonale. Le projet actuel date de 2013. **ATS**

Jugé pour assassinat plus de 20 ans après

BIÈNNE

Les faits remontent à un brigandage commis en 1999.

Un ressortissant de Macédoine du Nord devra répondre d'assassinat et de tentative d'assassinat devant la justice bernoise plus de 20 ans après les faits. Cet homme est accusé d'être impliqué dans un homicide commis lors d'un brigandage à Bièvre en 1999. Le Ministère public régional Jura bernois-Seeland a annoncé, lundi, avoir mis en accusation cet homme aujourd'hui âgé de 64 ans. Arrêté en janvier 2021 (une concordance avec une trace d'ADN prove-

nant du lieu du crime à Bièvre avait été découverte en 2016 en marge d'une autre affaire), le prévenu, qui conteste les faits, se trouve en détention provisoire.

Les faits remontent à la nuit du 24 au 25 juin 1999. Quatre hommes masqués s'étaient introduits dans un immeuble à Bièvre. Ils avaient ligoté un couple ainsi que leur fils cadet et leur avaient infligé des décharges électriques. Peu après minuit, les deux autres fils du couple sont arrivés à la maison. Les malfaiteurs ont alors tiré plusieurs coups de feu à travers une fenêtre, tuant l'un d'eux. Les trois autres auteurs du brigandage n'ont à ce jour pas été identifiés. **ATS**